Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Avril 2019
N°191

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux de la liste majoritaire

Agenda Avril 2019 – Mai 2019

Mardi 23 avril 2019 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus
Samedi 27 avril 2019 à 20h00, Salle des Fêtes : Concert de Printemps organisé par l'Entente musicale « Echo de la Fecht » d'Ingersheim et « Espérance » de Houssen
Mercredi 1er mai 2019 : 24ème Marché aux Puces organisé par le FCOH
Samedi 04 mai 2019 de 8h00 à 13h00 : 4ème Journée Citoyenne
Mercredi 08 mai 2019, à partir de 11h15, Place du Souvenir : Commémoration de la Victoire du 08 Mai 1945
Vendredi 10 mai 2019 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Lundi 13 mai 2019 à 19h00, Mairie : Réunion publique - Travaux de réaménagement de la rue d'Ostheim
Mardi 21 mai 2019 à 19h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h, salle des fêtes : Elections Européennes
Mardi 28 mai 2019 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus
Mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h00, Mairie : Don du sang

GRAND DÉBAT NATIONAL

Depuis son lancement par le Président de la République, le Grand débat national mobilise très fortement les français. Pour le département, les originaux des cahiers citoyens ont été versés aux Archives départementales du Haut-Rhin, Cité Administrative – 68026 COLMAR Cedex.

Vous pouvez les consulter depuis le 02 avril 2019 en salle de lecture, tous les jours - sauf le lundi - de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

INFORMATION

Le Conseil Municipal prévu initialement le 03 mai 2019 est reporté au 10 mai 2019.

COMMUNIQUÉ

Nous rappelons aux administrés que les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers dont le brûlage est strictement interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental et qui peut faire l'objet d'une contravention d'un montant de 450 euros.

RAPPEL – NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que, entre autres, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 15 MARS 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2018, présenté par Monsieur Jacky MOSSER, rapporteur de la Commission des Finances, réunie le 11 Mars 2019.
Les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget général de la Commune sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	**+ 1 305 055,52 €**
Recettes de fonctionnement :	2 307 291,03 €
Dont report excèdent fonct. 2017	700 000,00 €
Dépenses de fonctionnement :	1 002 235,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	**+ 1 470 486,26 €**
Recettes d'investissement :	1 531 928,75 €
Dont report excèdent inv. 2017	713 580,11 €
Dont affectation résultat de fonct. 2017	380 619,34 €
Dépenses d'investissement :	61 442,49 €
EXCEDENT DE CLOTURE :	**+ 2 775 541,78 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité, QUITUS à Monsieur le Maire pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le **Conseil Municipal**, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,
DECIDE d'affecter à la section d'investissement de l'exercice 2019 (compte 1068) la somme de 705 055,52 €,
DE REPORTER la somme de 600 000 ,00 € à la section de fonctionnement de l'exercice 2019 (compte 002).

BUDGET PRIMITIF 2019

PRODUIT DES 3 TAXES (TH, FB, FNB)

L'état de notification des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 a été transmis aux communes le 05 mars 2019,
le Conseil Municipal DECIDE de reconduire les taux antérieurs pratiqués pour l'exercice 2018, à savoir :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	7,60 %	7,60 %
Taxe foncière bâti	9,57 %	9,57 %
Taxe foncière non bâti	43,26 %	43,26 %

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui sera versé par Colmar Agglomération au titre de l'année 2019 s'élève à 398 133 €.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Recettes de fonctionnement.
Concernant les services liés au Budget Général de la Commune, le Conseil Municipal adopte pour 2019 les tarifs suivants :

SERVICES	2019
DROIT DE PLACE	
- Passage occasionnel	25,00 €
- Passage occasionnel avec fourniture d'électricité	30,00 €
- Passage hebdomadaire	220,00 €
- Passage hebdomadaire avec fourniture d'électricité	250,00 €
- Passage bi-hebdomadaire	440,00 €
- Passage bi-hebdomadaire avec fourniture d'électricité	500,00 €
- Passage bi-mensuel	120,00 €
- Passage bi-mensuel avec fourniture d'électricité	140,00 €

PHOTOCOPIE	0,10 €
CIMETIERE	
- Concession simple (15 ans)	70,00 €
- Concession double (15 ans)	150,00 €
- Concession simple (30 ans)	140,00 €
- Concession double (30 ans)	300,00 €
- Cave-urnes (15 ans) pour 4 urnes	200,00 €
- Cave-urnes (30 ans) pour 4 urnes	400,00 €
FERMAGE	
- Allmend (par are / par an)	1,50 €
- Prés (par are / par an)	1,52 €
- Jardins	1,67 €
LOCATION DIVERSE	
- Location de garniture (1 table + 2 bancs)	5,00 €

Salle polyvalente et annexes :
S'agissant de la salle polyvalente et des annexes :
Pour les week-ends (jours fériés inclus) :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**325,00 €**	**150,00 €**	**425,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**375,00 €**	**180,00 €**	**475,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**1 200,00 €**	**600,00 €**	**1 700,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**1 600,00 €**	**700,00 €**	**2 200,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

Pour une soirée en semaine :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**175,00 €**	**70,00 €**	**225,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**225,00 €**	**100,00 €**	**275,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**550,00 €**	**300,00 €**	**800,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**750,00 €**	**350,00 €**	**1 100,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.
* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

Tarif des photocopies : 0,10 € / copie
Les photocopies faites pour un usage scolaire restent gratuites.
Les photocopies faites pour les différentes associations locales restent gratuites jusqu'à 2 000 copies/an.
Au-delà, le tarif fixé ci-dessus est applicable. Un registre est tenu à cet effet en Mairie.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser les modalités de versement des subventions annuelles.

- ***Subvention de fonctionnement aux associations de la Commune***

Le versement a lieu en deux fois, par virement sur compte bancaire.

Un premier versement est effectué à l'ensemble des associations de la Commune ayant déposé un dossier de demande complet.

Un deuxième versement pourra être effectué en fin d'année, sur décision de Monsieur le Maire, eu égard la participation active des associations à la vie associative et culturelle du village.

- ***Subvention de fonctionnement aux associations hors Commune***

Le versement a lieu en une fois, par virement sur compte bancaire.

- ***Subvention exceptionnelle ou évènementielle***

Le versement a lieu en une seule fois, par virement sur compte bancaire.

Le bénéficiaire doit présenter des justificatifs (photos, rapport d'activité, factures...) de la bonne réalisation de l'événement ainsi que de son coût.

Le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les dispositions relatives au versement des subventions annuelles proposées par Monsieur le Maire et détaillées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

BALANCE GENERALE

Le Budget Primitif 2019 se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	3 334 042,09 €
Dépenses d'investissement :	3 176 042,09 €
Dont Restes à réaliser / reports 2018	158 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	2 155 747,00 €
Dépenses de fonctionnement :	2 155 747,00 €

BASE NAUTIQUE DE COLMAR - HOUSSEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'opération menée chaque année depuis l'ouverture de la base nautique qui consiste à offrir à chaque habitant de la Commune deux entrées gratuites pour la Base Nautique Colmar/Houssen. Cette action est appréciée.

Année	Nombre de tickets retirés	Coût pour la Commune
2009	896	1 792,00 €
2010	661	1 322,00 €
2011	510	1 020,00 €
2012	649	1 298,00 €
2013	779	1 947,50 €
2014	1 096	2 740,00 €
2015	1 660	4 648,00 €
2016	1 332 bons retirés **616 tickets facturés**	1 848,00 €
2017	1 490 bons retirés **672 tickets facturés**	2 016,00 €

Monsieur le Maire rappelle le bilan de l'opération « Tickets gratuits » de l'année 2018, suite à la modification des modalités de d'attribution des tickets gratuits.

Année	Nombre de bons retirés	Nombre de tickets facturés	Coût pour la Commune	Prix de l'entrée
2018	1 530	740	2 220,00 €	3,00 €

La Base Nautique sera ouverte au public pour la saison estivale 2019, à partir du samedi 1er juin et jusqu'au dimanche 1er septembre inclus. Le prix d'une entrée pour un habitant d'une commune membre de CA est fixé à 3,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir à chaque habitant de la Commune deux entrées gratuites pour la Base Nautique pour la saison estivale 2019 dans les mêmes conditions que l'an passé. A savoir, des bons individuels nominatifs ouvrants droits à une entrée gratuite seront délivrés en Mairie contre remise d'un bon de retrait par foyer (distribué avec le prochain S'Dorf Blät). Les bons individuels nominatifs devront être présentés à la caisse de la Base Nautique pour pouvoir bénéficier de l'entrée gratuite au site.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Colmar Agglomération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ou actes afférents à cette opération.

Déchets sur la voie publique

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant du directeur du restaurant Mc Donald's en réponse à notre courrier du 14 décembre 2018 relatif aux déchets que l'on retrouve sur la voie publique, dans les vignes, les champs...
Le Directeur informe qu'une tournée de ramassage est organisée chaque jour dans la zone d'activité pour le ramassage des déchets qui trainent mais que pour des raisons de sécurité, le personnel ne peut couvrir une zone plus grande.
Il pense qu'une lutte contre l'incivilité des clients du Drive qui déposent leurs déchets dans des zones plus éloignées du restaurant serait tout à fait envisageable. Pour cela, il propose de fournir les plaques d'immatriculation des véhicules des clients du drive à partir des tickets de caisse retrouvés avec les déchets et après visionnage des caméras de surveillance.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Janvier	Février	Mars
Femmes	48	47	47
Hommes	45	46	48
Total	93	93	95
Demandeurs d'emploi indemnisés	75	81	80
Demandeurs d'emploi non indemnisables	18	12	15

Balayage des rues

Un balayage de l'ensemble des fils d'eau des rues de la Commune aura lieu :

Le jeudi 02 mai 2019

Il est souhaitable qu'il n'y ait aucune voiture stationnée sur les trottoirs et que les habitants aient balayé le trottoir devant leur propriété.

COMMUNIQUÉ

Un habitant de la commune a réalisé un livret autobiographique sur sa vie à Houssen dans les années 50, vendu au prix de 8,00 €, au bar – tabac « A L'ARBRE VERT ».
Un exemplaire peut être consulté en mairie.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie,
13 rue Principale,

Mardi 11 juin 2019
de 16h30 à 19h30

Déclaration préalable

Nous rappelons que tous les travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation (ravalement de façade, pose de velux, ...) ainsi que les travaux de clôture, de mise en place d'abri de jardin et de piscine sont soumis à autorisation.

Il convient de déposer une Déclaration Préalable en Mairie **AVANT** d'entreprendre les travaux.

La déclaration sera étudiée lors de la commission d'urbanisme du mois en cours. L'accord ou le refus vous seront notifiés au plus tard un mois après le dépôt de la demande.

Rattrapage des collectes d'ordures ménagères (Bio déchets)

Les mercredis 1er mai et 08 mai 2019 étant fériés, la collecte des ordures ménagères (bio déchets) se fera les :

Jeudi 02 mai 2019 et le
Jeudi 09 mai 2019
(à partir de 13h00)

REAMENAGEMENT DE LA RUE D'OSTHEIM

Une réunion publique aura lieu le :

lundi 13 mai 2019 à 19h00 à la Mairie - Salle du Conseil Municipal,

pour présenter les travaux qui seront réalisés prochainement rue d'Ostheim,

Gestion des déchets - Jours fériés d'avril à juin 2019

Toutes les déchetteries seront fermées :
le 21 avril 2019 (dimanche de Pâques) et le 1er mai 2019 (fête du travail).

Les déchetteries Europe et Ladhof seront ouvertes de 9h00 à 12h30 les :
19 avril 2019 (vendredi Saint)
22 avril 2019 (Lundi de Pâques)
08 mai 2019 (mercredi victoire 1945))
30 mai 2019 (jeudi de l'Ascension)
09 juin 2019 (dimanche de Pentecôte)
10 juin 2019 (lundi de Pentecôte)

Attention, les dépôts sauvages sont interdits et répréhensibles, il appartient à chacun de faire preuve de civisme en ce domaine. La nature n'est pas une poubelle !

ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu :

Dimanche 26 mai 2019.

Le jour du scrutin, les personnes de nationalité française et les ressortissants de la Communauté Européenne inscrits sur les listes électorales devront présenter les pièces suivantes :

- Leur pièce d'identité ;
- Leur carte d'électeur.

NOUVELLE CARTE ELECTORALE

Cette année, chaque électeur va être destinataire d'une nouvelle carte électorale. Sur cette carte apparaîtra une nouvelle mention : il s'agit de l'Identifiant National d'Électeur. Cet identifiant est propre à chacun et est attribué de manière définitive. Ainsi, même si vous déménagez et vous vous inscrivez dans une autre commune, celui-ci restera le même.

Les noms et prénoms mentionnés sur ces cartes électorales sont extraits du RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques).
Cependant, si vous deviez relever une erreur, il faudra venir en mairie avec un acte de naissance afin que nous puissions demander une rectification auprès de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

INFORMATION

En raison de la multiplication de dépôts sauvages constatés dernièrement, nous informons les citoyens qu'un système de vidéo-surveillance a été installé au niveau des conteneurs de tri sélectif situés rue Guy Schlesser.
Tout élément permettant l'identification des contrevenants sera transmis à la Brigade Verte pour verbalisation.

LIGUE CONTRE LE CANCER

La ligue contre le cancer recherche des volontaires pour étoffer l'équipe afin de pouvoir poursuivre cette action.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous signaler auprès de la mairie, par téléphone au 03.89.41.11.85, par mail : accueil@mairie-houssen.fr ou au guichet aux heures habituelles d'ouverture.

Restaurant de la Waldeslust

BAR
GLACES
SALON de THÉ
les Après-Midi par " Beau Temps "

RESTAURATION TRADITIONNELLE
et
PIZZAS
Sur Place - à Emporter

Services

11h45 à 13h45
18h15 à 20h30

du Mardi au Vendredi Midi et Soir

le Samedi Soir
et le Dimanche Midi

Tél : 03 89 41 48 10

estelle.kah@wanadoo.fr
tél : 06 86 68 16 74

Fête de la Musique à Houssen

Le samedi 22 Juin 2019

sur la Place du Souvenir

- **avec la possibilité aux jeunes artistes de pouvoir s'exprimer…..**
- **des animations pour les jeunes……**
- **de la restauration et des boissons pour agrémenter notre fête…**

Pour tout renseignement et pour une meilleure organisation, les jeunes artistes intéressés devront prendre contact avec Madame Marie-José FREMY, au 06.45.05.48.06.

Plus d'informations dans le prochain S'Dorf Blät

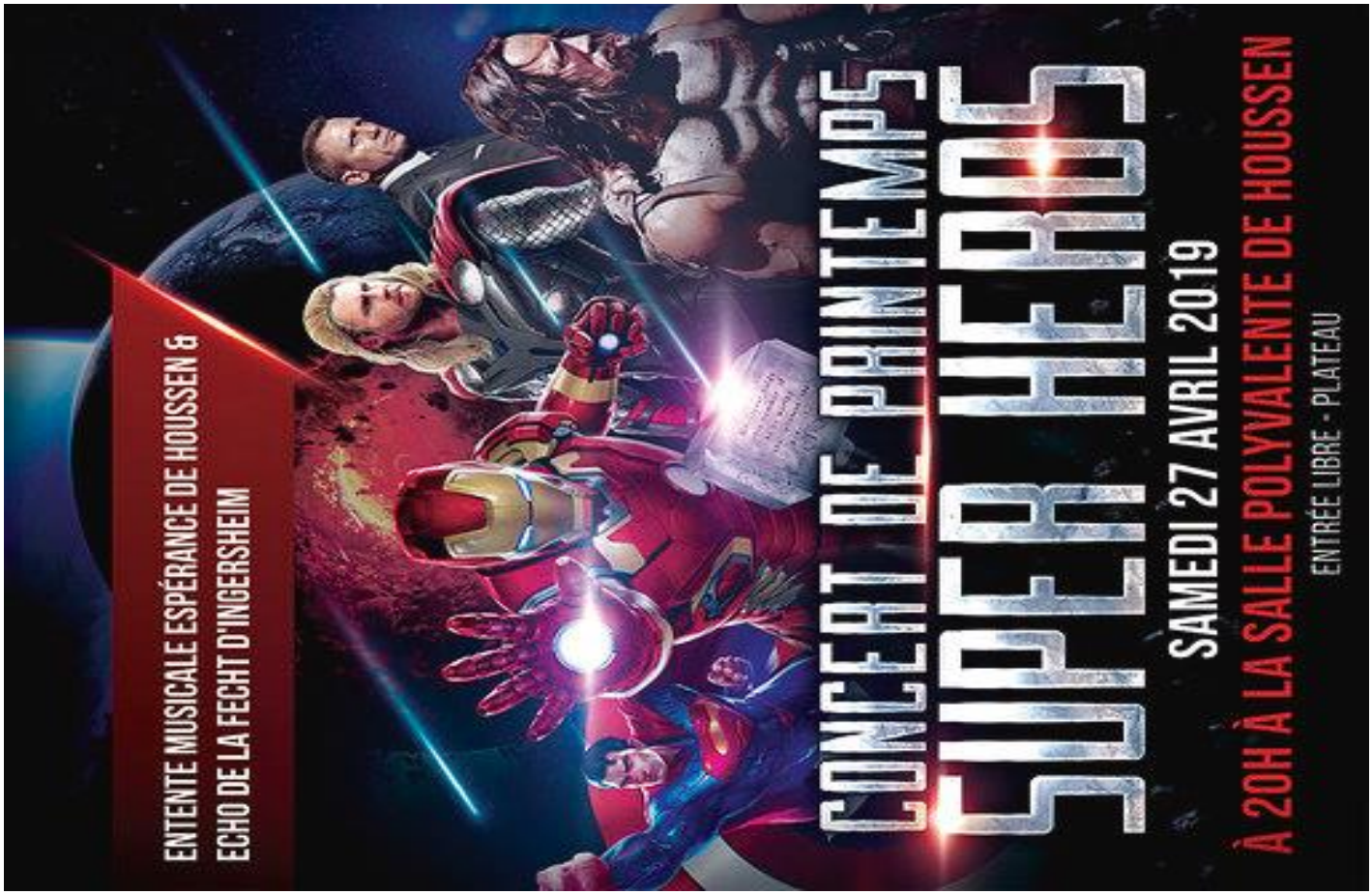

VEILLEURS DE CHÂTEAUX
ALSACE Haut-Rhin

haut-rhin.fr · Veilleurs de châteaux alsace Haut-Rhin · @hautrhin

Passionnément, bénévolement !

Les châteaux forts vous fascinent ?
Vivez votre passion ! **APPEL À BÉNÉVOLAT**

Vous avez un peu de temps libre ? Vous êtes passionné d'Histoire, féru d'architecture, adepte du grand air et de beaux paysages ou simplement un grand enfant ayant encore en tête des contes mettant en scène rois, princesses, chevaliers et autres personnages médiévaux ? La préservation de notre patrimoine régional vous tient à cœur ?

Alors rejoignez le réseau des veilleurs de châteaux bénévoles et participez à la préservation et à la sécurisation des sites castraux !

Aucune connaissance technique n'est requise ; des temps de formation sont assurés par des professionnels *(ex : biodiversité, architecture militaire médiévale, premiers secours, sigillographie…)*.

Contact :
veilleursdechateaux@haut-rhin.fr ou 03 89 30 63 61

Alsace terre de châteaux forts

ALSACE | Conseil départemental HAUT-RHIN

BASE NAUTIQUE DE COLMAR-HOUSSEN

Tél : 06 22 22 47 22 / 03 89 21 97 60

Tarifs

INFOS PRATIQUES

Lieux de vente

Base nautique	Dans certaines communes membres de Colmar Agglomération	Guichets TRACE et bus
- Tarif public pour tous - Entrée unitaire : 4,00 € - Gratuit pour les – de 6 ans - 1 carte de 11 entrées : 40 €	**- Résidents Colmar Agglomération *uniquement*** - Entrée unitaire : 3,00 € - 1 carte de 11 entrées : 30 € **Attention** : à retirer dans les points de vente suivants : accueil de Colmar Agglomération, Mairies de Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Wintzenheim, Sainte-Croix-en-Plaine et Turckheim, sur présentation d'un justificatif de domicile. **Aucun tarif préférentiel ne sera appliqué à la base nautique de Colmar-Houssen.**	**- Pour tous** Ticket bus Aller/Retour + entrée base nautique : 5, 50 € **Attention** : Billet en vente dans tous les bus, à l'Agence Commerciale et chez tous les dépositaires Point Trace. *Vendu et utilisable uniquement pendant la période définie par la Trace.*

Billetterie à la Mairie de Houssen

La vente des billets en mairie est exclusivement réservée aux habitants de Colmar Agglomération **sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.** Elle se tient à l'accueil aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, à savoir les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00.

Paiement uniquement en espèces ou chèques, les billets de 100 € et plus ne sont pas acceptés.

Périodes et horaires d'ouverture de la base nautique de Colmar-Houssen

* Du samedi 1er juin 2019 au dimanche 30 juin 2019: tous les jours de 13h00 à 19h00.

* Du lundi 1er juillet 2019 au dimanche 1er septembre 2019 :
  - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches, de 10h00 à 19h00,
  - les vendredis et samedis, de 10h00 à 20h00.

Accès

En voiture :

Prendre la direction de Z.I. Nord de Colmar, à la Statue de la Liberté, prendre la direction de Holtzwihr, passer le premier feu de la zone industrielle et au deuxième rond point, prendre à gauche la rue Haussmann.

Par bus : (Plus d'informations sur les horaires, les itinéraires et les tarifs : www.trace-colmar.fr)

Du 1er juin au 30 juin 2019* :

- Du lundi au samedi : Ligne n°2 jusqu'à l'arrêt "Haussmann" et puis parcourir 400 m à pied.

Du 1er juillet au 1er septembre 2019* : Ligne n°2 et C jusqu'à l'arrêt "base nautique"

- Du lundi au samedi : Ligne n°2 jusqu'à l'arrêt "base nautique"
- Dimanches et jours fériés : Ligne n°C jusqu'à l'arrêt "base nautique"

** dates susceptibles d'être modifiées par la société TRACE*

En vélo :

Par les pistes cyclables

En provenance de Colmar (avenue Joseph Rey et rue du Ladhof)

En provenance de Houssen (rue de la gravière et rue du château d'eau)

HOUSSEN

24ème Marché aux Puces
Mercredi 1er mai 2019

TARIF DE L'EMPLACEMENT **particulier : 12€ les 5 mètres**
professionnel* : 30€ les 5 mètres

+ 5€ de caution par emplacement et par chèque séparé à l'ordre du FCOH
(chèque restitué ou détruit si emplacement rendu propre et rangé)
*** Prendre contact, avant toute inscription, pour les professionnels.**

Contact : fcoh.evenements@free.fr ou 06 06 68 19 62

Possibilité de se restaurer sur place :
BUVETTE – TARTES FLAMBEES – SANDWICHES

DEMANDE DE RESERVATION à retourner complétée avec le règlement à Marion KELLER - 9 rue de Jebsheim - 68150 OSTHEIM

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : ..... …… Email : ……..@.....

Propriétaire du véhicule immatriculé ..... .

- L'exposant du Marché aux Puces du 1er mai 2019 à Houssen déclare sur l'honneur :
  - **ne pas être commerçant(e),**
  - **ne vendre que des objets personnels et usagés,**
  - **ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.**

- Par le présent document, l'exposant certifie également avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Puces déposé en Mairie de HOUSSEN et s'y conformer.

Date : Signature :

Joindre : **- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité**
- Le paiement de l'emplacement (chèque ou espèces)
- Un chèque de caution distinct du paiement de l'emplacement.

Date limite d'inscription : le 25 avril 2019